

## Procès-verbal de l'Assemblée de l'Association Jurassienne des Communes du mercredi 23 novembre 2016 au Café de la Poste à Glovelier

### Présences des 31 communes représentées, à savoir :

Basse-Allaine, Le Bémont, Beurnevésin, Les Bois, Boncourt, Bonfol, Bure, Clos du Doubs, Corban, Cornol, Courgenay, Courrendlin, Courroux, Courtedoux, Courtételle, Dampheux, Les Enfers, Fontenais, Les Genevez, Haute-Sorne, Lugnez, Mettembert, Montfaucon, Movelier, Le Noirmont, Porrentruy, Rebeuvelier, Rossemaison, Saignelégier, Soyhières, Val-Terbi,

Invités :  
- M. le Ministre, Ch. Juillard et M. le délégué aux communes, Raphaël Schneider  
- Mmes et MM. les intervenants : J. Cattin R. Fehlmann, Claude Hêche, Gérard Meyer, Jacques Gygax  
- Association des fonctionnaires communaux  
- AMDD, AMFM, SIDP  
- Mmes et MM. les représentant(e)s de la presse : Jacques Chapatte

### Excuses des 26 communes, à savoir :

Alle, La Baroche, Boécourt, Bourrignon, Les Breuleux, Châtillon, La Chaux-des-Breuleux, Coeuve, Courchapoix, Courchavon, Delémont, Develier, Ederswiler, Fahy, Grandfontaine, Haute-Ajoie, Lajoux, Mervelier, Muriaux, Pleigne, Rocourt, St-Brais, Saulcy, Soubey, Vellerat, Vendlincourt

### 1. Procès-verbal du 15 juin 2016

2. **Présentation des mesures favorisant l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale** Julien Cattin, chef a.i. SAS  
Pierrette Bourquenez

3. **Présentation sur le thème de l'intégration des étrangers : le projet « sensibilisation à l'exercice des droits de vote et d'élection »** Nicole Bart  
Laurane Froidevaux, SPOP

4. **Présentation Projet RéaJura Cœur :** Kristian Schneider, Directeur H-JU  
Installation de défibrillateurs dans chaque localité jurassienne Christophe Bélet, Président

5. **Evaluation des fonctions du personnel des communes**  
- Information sur la suite du processus et finalité

6. **Rapport sur la rencontre du Gouvernement et du Comité**

7. **Divers.**

M. le Président souhaite la bienvenue aux représentants des communes à la troisième assemblée AJC de l'année également aux invités à savoir : le délégué aux communes, les orateurs de la soirée et les représentants de la presse. En préambule, M. le Président excuse l'absence de M. le Ministre Charles Juillard et de différents maires apparaissant sur la liste des présences circulant. L'invitation ayant été envoyée dans les délais, les délibérations sont donc conformes et valables.

L'ordre du jour est soumis à approbation et ne fait l'objet d'aucune remarque ; comme il n'y a pas de points assujettis à un vote, il n'est pas nécessaire de nommer de scrutateurs.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Président tient à donner quelques informations :

Premièrement, la réponse du Comité AJC à la consultation sur l'**Ordonnance sur la collaboration entre la police cantonale et les communes**

L'ordonnance concorde bien avec la loi et la présentation effectuée en assemblée AJC. L'ordonnance définit le socle de base gratuit pour les communes. Pour l'ensemble des communes, hormis Delémont et Porrentruy, ayant un corps de police, la police cantonale assume son rôle sans faire participer financièrement les communes n'ayant pas de contrats de prestations comme à St-Ursanne pour les zones bleues ou de contrats ressources comme à Saignelégier. Les communes concernées sont satisfaites de la collaboration avec la police cantonale. L'accent mis par l'AJC concernant l'ordonnance, c'est de définir le socle de base gratuit pour les communes. Ainsi, si la police doit intervenir plusieurs fois dans une commune durant l'année, elle n'en assumera pas les frais. Partant de ces principes, le Comité AJC a répondu favorablement à la consultation.

### **Situation du dossier des Gens du voyage**

M. le Ministre David Eray a rencontré les maires de l'AMDD et votre Comité AJC ; un plan d'action a été défini. Il s'agit notamment de bien communiquer au niveau des communes.

L'objectif étant : une place pour les gens du voyage suisse, actuellement Mavalaux et  
une place pour les gens du voyage étrangers

Dans le Canton de Neuchâtel, suite à la décision de fermer la place prévue à la Vue des Alpes, le Canton a dû rouvrir à cause des stationnements sauvages. S'il n'y a pas de place attribuée, on se trouve face aux stationnements sauvages. Il s'agit d'établir un site sous contrôle.

Les principes de base retenus étant une capacité de 30 caravanes avec un tarif harmonisé à CHF 15.- par jour et caravane. Une caution est déposée à l'arrivée et rendue à la fin du séjour, après l'état des lieux effectué par la police. Le séjour est limité à 7 jours consécutifs.

Pour aménager une aire aux abords de l'autoroute, avec l'autorisation de l'OFROU, on estime l'investissement à CHF 1 million. Le tarif harmonisé de 15.- francs par jour et caravane est utilisé pour financer l'investissement.

En ce qui concerne le calendrier il s'agira :

- De définir le site
- De rencontrer la commune retenue
- D'informer l'AJC
- De proposer à la Commission de l'Environnement et l'Equipement
- De proposer au Parlement
- De transmettre à la Confédération
- D'effectuer un plan spécial
- D'effectuer un dépôt public
- D'effectuer les travaux
- Pour une Ouverture 2018

Selon M. le Ministre Eray, le Canton et les communes jurassiennes doivent trouver une solution ensemble.

## 1. Procès-verbal du 15 juin 2016

Accepté avec remerciement à son auteure

## 2. Présentation des mesures favorisant l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale

M. Julien Cattin intervient pour présenter les activités du secteurs insertion selon le document ci-joint, le but étant de développer un partenariat avec les communes. Une personne a fait cas d'école à Courrendlin et cette expérience s'est avérée positive.

M. le Président demande de quelle manière la population perçoit cette démarche.

La personne participant au programme a un référent social dans le secteur des mesures d'insertion. Le programme s'effectue en fonction de la personne et de ses aspirations. Il appartient à la personne de fixer un projet. Si elle demande par exemple la voirie, c'est le SAS qui fait la démarche auprès de la commune et celles environnantes.

La commue peut proposer un poste à l'instar de celle de Courrendlin.

Ernest Gerber : Si la commune propose une place, qui finance le salaire ? / JC : La personne touche ses prestations, il n'y a pas de salaires à verser. A cela s'ajoute un bonus incitatif de CHF 250.- financé par le SAS.

Didier Jolissaint : Quelle instance assume les charges sociales ? /JC rassure, il n'y a aucun flux financier pour la commune ni aucune charge financière

Walburga Baettig demande ce que le SAS attend des communes ? / JC : Les communes, ayant des tâches à accomplir et souhaitant avoir recours aux personnes en mesure d'insertion s'adressent au SAS. Le SAS, cas échéant, propose une personne avec un contrat et on débute ; si par exemple, au bout de 15 jours, c'est concluant, on peut poursuivre, sinon la commune peut demander à renoncer. Les communes peuvent être une bonne passerelle, les rythmes sont en adéquation. Les communes sont le terroir et le besoin est manifeste.

Pour Jean-Claude Rossinelli, 15 jours d'essai, c'est peu pour se faire une idée. / JC : La commune demeure libre, si dès le départ, elle pressent que ça ne va pas jouer, elle peut demander à cesser la collaboration mais si une personne veut développer/compléter des compétences en voirie, on peut admettre qu'il faille un certain temps. On peut se donner un premier saut d'essai de 15 jours ou plus, quoiqu'il en soit le SAS est toujours atteignable.

Patrick Zumbühl : C'est un bon projet mais pour un poste de concierge, ça paraît assez difficile d'organiser un poste. / JC : On peut admettre que la personne accompagne le concierge lui déléguant certaines tâches.

Pierre Morel : Peut-on proposer un taux partiel ? / JC : Oui, c'est à la convenance de la commune.

Gérard Métille : La commune de Courrendlin a déjà pratiqué l'exercice avec trois personnes pour un programme d'occupation destiné aux personnes en fin de droit. La personne est encadrée et sous surveillance et cela représente une charge pour l'employé responsable d'elle. Après une ou deux semaines, on peut envisager la suite. En l'occurrence, la première à Courrendlin est restée 3 semaines et cela s'est bien déroulé, la personne était dynamique et motivée.

Avec la deuxième personne, la collaboration a été rapidement cessée et enfin avec la troisième personne, cela se déroule parfaitement bien.

Des mesures similaires sont proposées par l'AJAM. Mais ce qu'il faut savoir, en cas d'échec, il n'y a aucun souci, le SAS intervient rapidement et fait cesser la collaboration.

La porte d'entrée est d'être au bénéfice de l'aide sociale.

Albert Piquerez demande s'il y a un lien avec l'EFEJ / JC : Au moment où la personne est dans la commune, elle n'a pas de contact avec l'EFEJ est terminé mais peut avoir fréquenté l'EFEJ auparavant.

Didier Jolissaint : Le forfait de CHF 250.- est une prime pour encourager / JC : Oui ce supplément, est un signe.

Gérard Métille : On peut également occuper quelques temps des chômeurs pour leur éviter d'arriver en fin de droit et de leur éviter de se retrouver au social.

Julien Cattin conclut en invitant les communes à ouvrir leurs portes et d'offrir une passerelle tendant à favoriser l'insertion professionnelle.

**3. Présentation sur le thème de l'intégration des étrangers :** Nicole Bart  
**le projet « sensibilisation à l'exercice des droits de** Laurane Froidevaux  
**vote et d'élection**

Mmes les intervenantes présentent le document ci-joint et font passer un film de courte durée.

Des séances d'information avec les jeunes ayant obtenu leur majorité ont été rééditées afin de permettre à toute personne intéressée d'exercer ses droits de vote.

M. le Président, Joël Vallat : Aux Franches-Montagnes, on a organisé cette possibilité d'apprendre à voter et ont bien apprécié. On peut encourager les communes à mettre sur pied des séances d'information en 2017 au niveau régional. Pour 400 invitations, on peut compter recueillir 40 participants.

Walburga Baettig : Est-ce que les gens y sont sensibles ? / Mme Bart : Les personnes ayant reçu une invitation ne participent pas tous. Cela étant, les personnes ayant participé à ces ateliers transmettent les informations acquises, le but étant de sensibiliser les étrangers et les jeunes à adopter une démarche citoyenne.

**4. Présentation Projet RéaJura Cœur :** Kristian Schneider, H-JU  
Installation de défibrillateurs dans chaque localité jurassienne Christophe Bélet, Président

M. Christophe Bélet, en présence de M. le Directeur de l'Hôpital du Jura présentent le projet de RéaJura Cœur.

Francis Meyrat s'inquiète du vandalisme ? / ChB : La Ville de Zurich, pour y pallier, a pris comme option de les relier. On a compté 2 vandalismes

François Minger : On a reçu des défibrillateurs gratuits. Est-ce qu'on peut faire des dégâts sur la personne en les utilisant. ChB ne se prononce pas sur le matériel qu'il ne connaît pas. Avec le matériel délivré par RéaJura Cœur, on ne peut pas aggraver la situation.

Ernest Gerber : Au niveau des entreprises, donnez-vous des cours et à quel coût ? ChB : Bien évidemment, on dispense des cours et ce, à des prix très abordables. L'idéal, étant d'utiliser au mieux l'appareil.

Oui bien sûr, on donne des cours à des prix abordables

Francis Meyrat : Avez-vous pensé à dispenser des cours dans les écoles ? / ChB : RéaJura Cœur a organisé un cours auprès de 128 élèves, avec notamment les élèves de 1<sup>ère</sup> et de la 10<sup>ème</sup> harmos au Noirmont.

François Minger : quel est le coût d'un appareil / ChB : Cela peut varier en CHF 1 800.- et 3 500.- si l'on procède par achats groupés, on arrive environ CHF 2'000.-.

Patrick Zumbühl : Qu'en est-il de l'entretien ? / ChB : On préconise que les appareils soient achetés par la Commune puis rétrocédés à la Fondation RéaJura Coeur. La maintenance et l'entretien s'effectuent par RéaJura Coeur pour un montant de CHF 600.-

Kristian Schneider : Vous êtes noyés par la publicité. L'Hôpital du Jura soutient et veut coordonner l'effort des communes d'acquérir le matériel de RéaJura Coeur. Ce type de soutien fait partie de la chaîne de secours. Pour gérer l'installation et la mise en oeuvre de défibrillateurs, il faut que ce soit coordonné et donc passer par la création du réseau reconnu par l'H-JU

Quand une commune nous contacte, on analyse la demande, on part sur la formation et l'acquisition du défibrillateur.

Comment peut-on intégrer un défibrillateur acquis ailleurs et le coordonner dans le réseau de l'Hôpital du Jura, ce n'est pas possible.

S'il est annoncé au 144, ça fait partie du réseau, par contre il n'y aura pas d'analyse des données.

Pierre Morel s'interroge sur la disponibilité de la carte / ChB : Il faut s'adresser au responsable de la CASU, il faut s'adresser à Serge Diot.

Michel Choffat : au cas où le CASU déménagerait, quelle va être la répercussion ? / K. Schneider Concernant l'application de l'iphone, les cantons du Tessin, Fribourg, Bâle, Soleure et Berne travaillent avec une application ; le canton de Vaud utilise sa propre application. Cela va dépendre du choix du Gouvernement, le choix intelligent serait la chaîne du Tessin.

Michel Choffat : Le système des répondants est ? / ChB : La formation des répondants pour l'heure se fait chez les pompiers, le SIS pour les communes.

Albert Piquerez : Quel est le prix d'un cours de formation ?

Le 1<sup>er</sup> cours basic s'effectue à CHF 100.- par participant  
Le 2<sup>ème</sup> cours s'élève à CHF 200.- par participant.

Didier Jolissaint : Est-ce que le 1<sup>er</sup> répondant engage sa responsabilité ? / ChB : Non, selon l'art. 128 du code pénal, il est stipulé qu'en Suisse où l'on active la chaîne survie, on ne peut pas attaquer en justice.

## 5. Evaluation des fonctions du personnel des communes

Le Comité AJC a préavisé favorablement les derniers documents ayant tenu compte de toutes les remarques émises lors de la consultation. Cette manière de faire a permis de les mettre à disposition des communes souhaitant s'y référer pour leur budget 2017.

Le Comité AJC a pris l'initiative de ne pas convoquer une assemblée uniquement pour cet objet. Comme le document sur l'évaluation des fonctions amendée n'a fait l'objet d'aucune remarque, on peut le considérer comme définitif.

Une information en ce sens a été envoyée.

## 6. Rapport sur la rencontre du Gouvernement et du Comité

M. le Président Joël Vallat : Comme nous vous l'avions indiqué, votre Comité in corpore a rencontré l'ensemble des membres du Gouvernement la veille. La séance a été constructive, basée sur une volonté d'une collaboration accrue. Le Canton propose même dans certains cas de se faire l'entremetteur ou le facilitateur afin de trouver une issue favorable.

Cependant, il a été bien rappelé que l'administration cantonale était avant tout destinée aux tâches cantonales. Si certaines communes se plaignent de se trouver face à des collaborateurs du Canton rigoureux, M. le Président du Gouvernement, Charles Juillard, a rappelé qu'on est au cœur même du dossier RPT. Les choses se complexifient et c'est la problématique de certaines communes moins professionnalisées comparé à d'autres. Les collaborateurs cantonaux, compressés également, doivent se concentrer sur leurs tâches en priorité. S'ils peuvent se montrer peut-être parfois tatillons, cela relève aussi du problème d'égalité de traitement entre les grandes communes et les petites. Certaines prestations peuvent être effectuées par l'administration cantonale mais contre rémunération ; cela relève de l'autonomie des communes. Enfin, le Gouvernement va sensibiliser ses services de manière à réserver un bon accueil aux représentants des communes. Si l'on peut être perfectible au niveau de l'état, il en va de même pour les communes.

Au niveau de l'application de la LAT, les communes souhaitent la mise en application d'un système de tolérance et d'un temps d'adaptation. Le Gouvernement a été clair : la LAT est une loi fédérale devant être appliquée. Si le Canton se fait plus permissif, l'ARE (l'Office fédéral du développement territorial) fait recours pour obtenir jurisprudence. Les problèmes d'aménagement du territoire sont complexes ; en démontrant une flexibilité, on va se retrouver indubitablement face à des recours, allant compliquer encore plus la situation.

Au niveau du Département des Finances et plus particulièrement de la mesure 125 d'Optima, les communes souhaitent obtenir le décompte de l'impôt des frontaliers avec le prélèvement OPTIMA ainsi que le décompte récapitulatif de l'ensemble des communes jurassiennes

Pour M. Charles Juillard : Le décompte vient d'être validé par le Gouvernement et sera transmis tout prochainement. Il faut se souvenir que la mesure 125 est non pas une opération blanche mais pour une opération neutre pour l'Etat. Les communes ne bénéficient pas des mesures OPTIMA.

Un thème abordé a été le sujet des crèches jurassiennes et la grille salariale du personnel de crèche. Selon Mme Nathalie Barthoulot, en 2014 a débuté un processus avec un résultat qui est tombé. Ce résultat a démontré une différence sensible.

Aussi M. Cattin a fait le tour de l'ensemble des maisons de la petite enfance et des communes-sièges de ces institutions pour expliquer de manière claire le nouveau système de subventionnement. Dans le montant forfaitaire devant être attribué, l'évaluation des fonctions a été intégrée mais cela ne signifie pas que les communes sont obligées de l'intégrer.

Actuellement, le SAS est en train de réfléchir à une simplification des tarifs à adopter et au déplafonnement du tarif.

A noter que si la commune veut réévaluer les fonctions du personnel, elles doivent le faire pour l'ensemble du personnel avec de respecter une

S'agissant de la base réglementaire pour la facturation de l'eau, un courrier émanant de l'Environnement a été envoyé à l'ensemble des communes pour une entrée en vigueur en **2018**. L'un dans l'autre, 50 communes sur 57 ne verront aucune différence

**Concernant l'indice d'utilisation du sol dans les zones d'activités du Canton**, selon M. David Eray, on doit concevoir les constructions selon l'indice en anticipant afin de trouver des solutions pour un juste équilibre. Par cette nouvelle contrainte de la LAT, il s'agit de prévoir dans les plans spéciaux, les activités futures.

**Concernant la revalorisation des friches industrielles**, la participation financière maximale pour l'étude est de 2/3 pour la Confédération et le Canton, le solde étant à charge du propriétaire ou cas de la commune.

**Enfin le thème de RIE III** a été abordé : On va voter au mois de février sur cette réforme fiscale. Sur le plan cantonal, un mandat a été confié pour mener une étude et analyser les résultats obtenus avec tel ou tel effet. Il s'agira d'opter pour l'outil le mieux adapté pour faire face à cette réforme afin que les entreprises à statuts spéciaux demeurent dans le Canton.

Il s'agit d'essayer de trouver des compensations en limitant les pertes. Seuls 3 millions de francs seront compensés par la Confédération.

Concernant MCH2, **l'entrée en vigueur pour les communes sera 2019. Des cours seront dispensés aux caissiers.**

**Situation des travaux de la réforme de la péréquation et de la répartition des tâches entre le canton du Jura et les communes.**

Pour votre information, l'avancement des travaux correspond à ce jour au calendrier fixé, les groupes de travail sont au nombre de 4 à savoir :

- Répartition des tâches.
- Partage des charges
- Structures communales
- Péréquation financière.

Chaque groupe est formé de représentants des communes (des élus), de collaborateurs communaux et cantonaux et nous avons pris soin de respecter la représentation entre les districts de manière équitable. Le délégué aux affaires communales participe à chacun de ces groupes pour y assurer une coordination, les mandataires Messieurs Soguel, Léchet et Amman assurent la direction des groupes.

**Le comité de pilotage s'est rencontré à deux reprises pour définir les modalités et prendre acte de l'avancement des travaux.**

Nous pouvons affirmer que nous suivons scrupuleusement le calendrier et qu'au premier semestre de l'année prochaine un rapport pourra vous être présenté.

## 7. Divers

M. le Président, Joël Vallat, adresse de chaleureux remerciements à Anne-Marie Balmer, maire des Enfers, allant cesser son mandat à la fin de l'année et lui remet une enveloppe en guise de gratitude.

La séance est levée à 21 h. 40

Saignelégier, le 5 décembre 2016

La secrétaire du jour : S. Lachat